

MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES
Réunion du mardi 17 décembre 2013 à 20 h 30

Le dix-sept décembre deux mille treize à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Cassagnes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers

En exercice: 11

Présents : 8

Absent :

Etaient présents : Mr Jean-Claude JURQUET, Mme Françoise DESSAINT, Mr Bernard LANDIECH, Mme Marinette VERDIER, Mr Alain LOUBIERES, Mr Patrick FERNANDEZ, Mme Lucie DACHARY, , Mr Serge DUMEAU

Excusés :Mr Christian GROUSSET, Mr. Francis ALADEL, Mme Sandrine CAILHOL

Absent :

Date de convocation: 12 décembre 2013

Date d'affichage : 12 décembre 2013

Secrétaire de séance : Mr Bernard LANDIECH

N° 2013-0016Délibération compétence communautaire pour le projet de santé territorial :

Monsieur le Maire,

informe que lors de sa séance du 3 décembre 2013, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour une nouvelle prise de compétence « projet de santé territorial ».

Monsieur le Maire,

propose donc au conseil municipal de délibérer sur ce projet de modification de compétence statutaire communautaire :

« En matière de services à la population, l'intérêt communautaire répond à un objectif de maintien d'une offre de soins de proximité.

Ainsi la communauté de communes peut porter des projets immobilier, construire ou rénover des bâtiments pouvant abriter des structures, telles que maison de santé pluridisciplinaire et cabinet médical mises à disposition par location (ou location – vente) à des professionnels de santé, sous réserve de l'avis favorable du Comité Régional des Maisons et de Pôles de Santé Pluriprofessionnels ».

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils approuvent cette modification statutaire :

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après avoir délibéré le Conseil municipal approuve à la majorité cette modification statutaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire **Jean-claude JURQUET**